



Rupture période d'essai

Par **darkmoon**, le **20/06/2019** à **17:26**

Bonjour ,

Ma situation est la suivante:

-je suis arrivée en France en septembre 2018 avec un CDI chez une SSII française après avoir passer par la procédure administrative.

-En novembre l'employeur a décider de mettre fin à ma période d'essai.

-En décembre, j'ai trouver un autre poste et j'ai commencé à travailler.

-le 25/06/2019, sera la date du renouvellement de mon titre de séjour.

ce que je veux savoir:

-puisque je ne suis plus lié à l'employeur qui m'a fait venir en France, est ce que je peux changer d'employeur quand je veux ? puisque , finalement , rien ne me lie avec mon deuxième employeur.

-En attendant ma carte de séjour et avec le récépissé qui sera livré auprès de la préfecture, est ce que je pourrai changer d'employeur avec un changement de statut vers un titre de séjour talent , ou bien je devrai attendre qu'on me délivre mon titre de séjour?

Merci.